À part égale!

Guide pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle

Renseignements et ressources pour faciliter l'intégration sociale

Edition révisée et mise à jour, janvier 1985.

Dépôt légal - 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12013-2

« AVOIR UNE DÉFICIENCE (VISUELLE OU AUTRE), CE N'EST PAS FORCÉMENT UN HANDICAP!
LE HANDICAP, C'EST DE NE PAS POUVOIR TRAVAILLER, ÉTUDIER, SE DISTRAIRE, COMMUNIQUER AVEC LES AUTRES.»

À PART...ÉGALE, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPEES DU QUÉBEC, 1984.

REMERCIEMENTS

Cette deuxième version, revue et mise à jour, du Guide pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle est le résultat d'une collaboration entre l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.) et La Magnétothèque. M. Jan Zawilski, de l'O.P.H.Q., en a assuré la supervision, tandis que M. Michel D'Argy, de La Magnétothèque, fut responsable de la rédaction. Ce document est également disponible en braille à l'Institut Nazareth et Louis Braille, et sur cassettes, à La Magnétothèque La version originale avait été réalisée dans le cadre d'un projet du Collège Dawson, appuyé financièrement par le ministère de l'Education du Québec et l'Association montréalaise pour les aveugles.

Cette démarche n'aurait pu être menée à bien sans le concours des personnes ressources* des multiples organismes, qui nous ont si volontiers fourni les renseignements les plus récents et des conseils judicieux, en vue de rendre le guide plus pratique et plus utile, et d'en améliorer la présentation.

Nous remercions particulièrement Madame Lise Cloutier, du centre Champagnat, pour sa précieuse contribution au chapitre sur les services éducatifs.

Le rédacteur

---

* Les participants à ce guide ont été invités à exprimer leur avis librement. Par conséquent, les points de vue et les opinions qui y sont émis ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Office des personnes handicapées du Québec ou de La Magnétothèque.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	1
Chapitre premier	
1.0 L'autonomie et l'intégration sociale	4
1.1 Faire respecter ses droits	5
1.2 La vie quotidienne autonome	7
1.3 Le monde de l'imprimé	9
1.4 Les services sociaux	10
1.5 Le programme des aides visuelles (A.M.E.O)	12
1.5.1 Les chiens guides	13
1.5.2 Aides techniques	15
Chapitre II	
2.0 Les services éducatifs	17
2.1 L'enseignement public au primaire et au secondaire	17
2.2 L'enseignement spécialisé	18
2.3 Les études collégiales et universitaires	19
2.4 L'aide financière	20
2.5 L'éducation des adultes	21
2.6 Les établissements scolaires	22
2.7 Les services de soutien à l'intégration scolaire	24

2.8 Les lacunes des établissements scolaires et leurs correctifs 26

2.9 Équipement adapté 26

2.10 L'adaptation des méthodes d'enseignement et du matériel didactique 27

2.11 Les travaux et les examens 28

2.12 Le soutien scolaire 28

2.13 La recherche en bibliothèque 28

2.14 L'accès à l'information du milieu scolaire 29

2.15 La disposition des lieux 29

Chapitre III

3.0 L'accès au monde du travail 30

3.1 La planification d'une carrière 30

3.1.1 Carrières accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle 31

3.1.2 Formation générale et scolarisation avancée 32

3.1.3 Connaître les perspectives d'emploi pour 1990 33

3.1.4 Le génie 34

3.1.5 La micro-électronique et l'informatique 34

3.1.6 Les biotechnologies 35

3.1.7 La physique 35

3.1.8 L'agro-alimentaire 36

3.1.9 L'aéronautique, les télécommunications, la marine 36

3.1.10 La santé 37

3.1.11 L'environnement 37

3.1.12 L'administration 38

3.2 La recherche d'un emploi 38

3.2.1 Les services particuliers de recherche d'emploi 39

3.2.2 Les services généraux de recherche d'emploi 39

3.3 Le plan d'embauche de l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.) 40

3.4 Les centres de travail adapté (C.T.A.) 41

3.4.1 Comment être embauché(e) dans un C.T.A. 41

3.5 L'expérience de travail 42

3.6 Conclusion 43

Chapitre IV

4.0 Les loisirs 44

4.1 L'importance des loisirs 44

4.2 Le choix des activités de loisir 44

4.2.1 Les jeux adaptés 45

4.2.2 Les autres passe-temps 45

4.2.3 Les activités avec des personnes voyantes 45

4.3 Les organismes de loisirs 46

4.4 Les loisirs: intégrés ou à part? 46

4.5 Publications sur les loisirs 47

4.5.1 Livres en français 48

Chapitre V

5.0 Répertoire des organismes 49

5.1 Index alphabétique des organismes de promotion 51

5.2 Index alphabétique des organismes de services 52

5.3 Index alphabétique des organismes de loisirs 54

5.4 Fiches des organismes 55

INTRODUCTION

Ce guide de renseignements et de ressources vise à favoriser l'intégration sociale des personnes "handicapées"* de la vue, que ce soit au travail, en milieu scolaire ou dans les loisirs. S'il fournit aux premiers intéressés des conseils et des renseignements indispensables, cet instrument de consultation s'adresse tout autant aux personnes voyantes que le travail ou l'engagement social met en contact avec des gens ayant une déficience visuelle.

On pourra donc trouver dans cet ouvrage des ressources utiles touchant la recherche d'un emploi, l'obtention de services éducatifs et l'acquisition d'aides visuelles de lecture et d'écriture, mais aussi une réflexion sur la situation sociale des personnes handicapées de la vue et sur les moyens privilégiés d'accéder à leur autonomie.

Cette version remaniée s'inscrit dans la ligne directrice de la première édition, qui préconisait que les personnes ayant une vision limitée soient elles-mêmes les maîtres d'oeuvre de leur intégration sociale.

Le premier chapitre reprend une partie du chapitre sur la communication de la première version et met l'accent sur l'autonomie comme condition d'accès à l'intégration sociale. Notamment, on y préconise l'exercice des droits des personnes handicapées et on y expose la législation qui s'y rattache.

---

* Mise au point. Nous employons l'expression "handicapées" avec réserve. En effet, handicap veut dire empêchement social, et ces personnes ayant une déficience visuelle souhaitent l'élimination des barrières sociales qui sont à la naissance de tout handicap.

Le chapitre II aborde la question des services éducatifs, passés sous silence dans la première version. On y traite entre autres des établissements scolaires et de l'équipement adapté pour les personnes ayant une déficience visuelle. Des solutions pratiques sont proposées pour contrer les lacunes actuelles.

Le chapitre sur l'accès au monde du travail souligne l'importance de planifier une carrière et fournit des conseils utiles pour la recherche d'un emploi. En particulier, il énumère les perspectives d'emploi pour 1990 et fait état du plan d'embauche de l'Office des personnes handicapées selon lequel les employeurs doivent privilégier l'embauche de cette catégorie de citoyens.

Le chapitre IV tient compte de la "civilisation des loisirs", en indiquant quelques publications sur le sujet et en insistant sur l'utilisation des techniques adaptées permettant un éventail de passe-temps des plus vastes.

Enfin, le dernier chapitre propose un répertoire, le plus complet possible, des organismes québécois pour les personnes handicapées de la vue, qu'ils se consacrent à la promotion, aux services ou aux loisirs. Toutefois, le milieu intéressé étant en pleine effervescence, on comprendra sans doute que la liste ne soit pas exhaustive et qu'il appartienne aux organismes intéressés de nous faire connaître leurs coordonnées, premières ou ultérieures. En effet, ce n'est qu'en étant mis au fait des changements survenus dans les organismes que nous pourrons assurer la mise à jour constante de ce guide.

Ce dernier est disponible sous forme imprimée à l'Office des personnes handicapées du Québec, sur cassettes à La Magnétothèque et en braille à l'Institut Nazareth et Louis Braille. N'hésitez pas à vous le procurer; nous sommes assurés qu'il vous rendra de fiers services!

Au surplus, nous serions très heureux de recevoir vos commentaires et suggestions, que vous pouvez faire parvenir à l'adresse suivante:

Guide pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle.
Office des personnes handicapées du Québec
Direction des communications et de la documentation
309, rue Brock
Drummondville (Québec)
J2B 1C5

CHAPITRE I

1.0 L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION SOCIALE

A l'heure des grandes mutations sociales qui se traduisent par des mouvements d'affirmation des groupes "minoritaires", des femmes, des communautés culturelles, etc., il convient de souligner que les personnes handicapées (y compris celles ayant une déficience visuelle), dont ce fut l'année internationale en 1981 et dont c'est la décennie 1983-1992, entendent prendre la place qui leur revient.

Il s'agit d'atteindre l'intégration sociale, et c'est en partie en acquérant d'abord leur autonomie et en faisant respecter leurs droits que les personnes handicapées de la vue y arriveront. Mener une vie enrichissante "au sein" plutôt qu' "à l'écart" de la société, voilà à quoi renvoie la notion d'intégration.

Lorsque l'aide nécessaire n'est pas en rapport avec sa déficience, il vaut mieux s'adresser aux services qu'offre la société à tous

les citoyens à part entière plutôt que de faire appel aux organismes de promotion, de services ou de loisirs pour les personnes ayant une déficience visuelle qui ne peuvent remplacer les services généraux. Du reste, plus les personnes handicapées de la vue utiliseront ces services, meilleurs ils deviendront, au fur et à mesure que les personnes qui y travaillent connaîtront leurs besoins.

Ainsi, les personnes ayant une déficience visuelle ont un rôle primordial à jouer dans l'amélioration de leur propre si uation. L'initiative personnelle est à l'origine de relations humaines enrichissantes et de l'amélioration de la situation sociale de quiconque. C'est pourquoi les institutions, gouvernementales ou privées, peuvent servir de soutien à l'intégration sociale, mais ne remplacent pas le réseau infiniment plus épanouissant des relations interpersonnelles.

1.1 FAIRE RESPECTER SES DROITS

Par ailleurs, toute personne présentant une vision limitée a les mêmes droits que les autres citoyens et elle devrait bénéficier des mêmes services et viser la même autonomie. Il ne faut donc pas hésiter à recourir aux organismes publics appropriés, lorsqu'on se sent lésé dans ses droits les plus fondamentaux.

Pour obtenir des renseignements sur la Charte* (québécoise) des droits et libertés de la personne, veuillez vous adresser à:

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

360, rue Saint-Jacques

Montréal H2Y 1P5

Tél.: (514) 873-5146
Québec: (418) 643-1872.

Ailleurs au Québec, appeler sans frais: 1-800-361-6477.

Pour obtenir des renseignements sur la Loi canadienne sur les droits de la personne ou se procurer gratuitement un exemplaire de cette Loi, on peut s'adresser à:

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Ottawa (Ontario) K1A 1E1

Tél.: (613) 955-1151

Bureau régional au Québec: 2021, avenue Union
bureau 1115, 11e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: (514) 283-5218

En cas de plainte de la part d'une victime de discrimination, il faut avoir en main le plus grand nombre de faits possible à exposer au tribunal (rapport de police, noms et adresses des témoins, etc.).

---

* Cette charte est disponible sur cassettes à La Magnétothèque (voir cet organisme dans le répertoire de ce guide). Elle l'est aussi en braille à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (voir le même répertoire).

Enfin, la "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées" (loi 9), sanctionnée le 23 juin 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, a créé l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), organisme gouvernemental chargé de coordonner les services offerts aux personnes handicapées et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (voir le répertoire des organismes). Cette Loi, le Livre blanc qui l'a précédée, intitulé "Proposition de politique à l'égard des personnes handicapées", et la proposition de politique d'ensemble de l'OPHQ "A part...égale", ont été enregistrés. On peut les obtenir en communiquant avec La Magnétothèque [Montréal: 524-6831; ailleurs au Québec, sans frais 1(800) 361-0635]. (Voir le répertoire dans ce guide). "A part ... égale"est aussi disponible en braille à l'Institut Nazareth et Louis-Braille [Montréal: 463-1710; extérieur de Montréal: 1(800) 361-7063 (sans frais)].

1.2 LA VIE QUOTIDIENNE AUTONOME

Mener une vie autonome, cela signifie se débrouiller en matière de logement, utiliser les transports publics, savoir établir un budget, manipuler l'argent, etc. A cet effet, plusieurs organismes de services pour les personnes ayant une déficience visuelle fournissent une assistance ou une formation en ce qui a trait à l'apprentissage d'une plus grande autonomie (mobilité, vie à domicile, etc.). On peut se renseigner auprès d'un des centres de réadaptation mentionnés plus loin dans ce chapitre et dans le répertoire des organismes (chapitre V de ce guide).

En outre, la plupart des sociétés de transports publics (CTCUM, VOYAGEUR, VIA RAIL, SOCIÉTÉS AÉRIENNES, etc.) délivrent des cartes particulières pour les personnes ayant des limitations importantes de mobilité, les autorisant à voyager accompagnées, sans avoir à défrayer le billet du guide.

Par ailleurs, les grands magasins à rayons offrent un service particulier à leur clientèle handicapée de la vue. Il faut habituellement prendre rendez-vous pour faire ses achats. En outre, Bell Canada et les autres compagnies de téléphone du Québec (voir le répertoire des organismes) fournissent une assistance-annuaire gratuite et d'autres services pour faciliter l'accès aux télécommunications pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Mais on peut aussi résoudre soi-même les multiples problèmes de la vie courante sans nécessairement recourir à l'aide extérieure*: utilisation de vaisselle incassable, étiquettes auto-collantes en braille sur les articles d'épicerie pour les reconnaître plus facilement, réveille-matin sans verre pour avoir accès à la position des aiguilles, cartes-gabarit de signature, etc. Bref, l'initiative ne connaît pas de limites.

---

* En vue d'aider les personnes handicapées et âgées à vivre de façon autonome, Santé et Bien-être social Canada vient de préparer une série de brochures décrivant les aides non médicales utilisées dans la cuisine (pinces, couverts adaptés, appareils ménagers, etc.). D'autres suivront sur les soins et l'hygiène personnelle, la communication (à l'intention des personnes ayant une déficience auditive), l'accessibilité en général, la récréation et les loisirs.

S'adresser à: Vie autonome
Direction des affaires publiques
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1B5

1.3 LE MONDE DE L'IMPRIMÉ

Un proche fiable peut faire la lecture du courrier aux personnes très limitées face à l'imprimé. Ces personnes peuvent aussi lire elles-mêmes à l'aide d'appareils tels que la télévisionneuse ou l'optacon, à condition d'être admissibles au programme des aides visuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec qui finance ces aides, et que celles-ci puissent répondre à leurs besoins fonctionnels (voir la section: programme d'attribution des aides visuelles à la fin de ce chapitre). En attendant l'avènement, à la radio et à la télévision, d'émissions d'informations quotidiennes pour remplacer la lecture du journal imprimé, on doit se contenter des émissions actuelles organisées en fonction des besoins des personnes voyantes surtout.

L'autonomie ne pouvant s'acquérir sans la maîtrise des communications, écrites et orales, il importe que les personnes présentant une déficience visuelle se familiarisent avec le monde de l'imprimé. Pour y parvenir, il s'agit de faire respecter et d'exercer ses droits à l'information et à l'obtention des aides techniques nécessaires, bien entendu, les enregistrements, les informations radiotélévisées et le braille ne peuvent remplacer le contact direct avec l'imprimé, dont la variété est incomparable. D'ailleurs, n'est-il pas plus agréable de pouvoir lire soi-même son journal, sa revue ou son livre, lorsqu'on peut tirer profit des aides existantes?

En outre, l'orthographe s'acquiert plus facilement, dans certains cas, à la lecture répétée de l'imprimé, et cette pratique devrait permettre à la personne qui s'y adonne une maîtrise plus solide des communications écrites.

1.4 LES SERVICES SOCIAUX

Etant donné que l'intégration sociale peut nécessiter l'utilisation des services sociaux qui sont à la portée de monsieur et de madame Tout-le-Monde, il ne faut pas hésiter à s'en servir. Pour obtenir les numéros de téléphone des services de sa région, on peut faire appel à Communications-Québec ou demander l'assistance-annuaire. Voici une liste des services sociaux jugés les plus utiles. Le chapitre V contient les coordonnées des organismes plus spécialisés par rapport aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

- Centres de services sociaux (C.S.S.)*1

  Ces centres offrent des services tels le placement des personnes âgées, l'aide aux immigrants (travailleurs sociaux), la protection de la jeunesse (enfance maltraitée, jeunes contrevenants) et des conseils sur l'alcoolisme et l'abus des drogues.

- Bureaux de l'aide sociale*2

  Aide financière, médicaments et certains autres besoins spéciaux pour les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale, etc.

- CLSC

  Réseau gouvernemental des soins de santé communautaire (cliniques, consultation, etc.)

- Régie du logement

  Renseignements sur les droits des propriétaires et des locataires. Arbitrage des conflits entourant le logement.

---

*1 Certaines fonctions des C.S.S. sont en voie d'être transférées au réseau des CLSC.

*2 Ces bureaux sont en voie d'incorporation aux Centres-Travail-Québec.

- Commission des normes du travail

  Renseignements sur les droits fondamentaux des travailleurs. Assistance juridique.

- Services d'aide juridique

  Services d'avocat et conseils juridiques pour les personnes n'ayant pas les moyens de se les procurer.

- Commission des droits de la personne du Québec

  Organisme visant à défendre et à informer les citoyens lésés dans leurs droits fondamentaux.

- Le protecteur du citoyen

  Représentant des citoyens ayant des problèmes avec l'appareil gouvernemental.

- Bureau pour la protection du consommateur

  Plainte des consommateurs concernant biens ou services. Renseignements.

- Commission de l'Assurance-chômage (gouvernement fédéral)

  Prestations aux chômeurs.

- Communications-Québec

  Renseignements sur les services fournis par le gouvernement du Québec et ses réseaux de services.

1.5 LE PROGRAMME DES AIDES VISUELLES (A.M.E.O.)

Les aides techniques constituent un outil clé dans le processus d'intégration sociale. Sans elles, la vie de tous les jours serait beaucoup plus difficile, car c'est grâce à ces moyens particuliers et à la formation qui leur est reliée que nous pouvons dire d'une personne ayant une déficience visuelle qu'elle est "fonctionnelle", c'est-à-dire qu'elle peut accomplir les tâches requises pour vivre de façon autonome.

C'est donc dans le but de favoriser l'autonomie et, par ricochet, l'intégration sociale des personnes ayant une vision limitée que la Régie de l'assurance-maladie du Québec (R.A.M.Q.) administre un programme visant à rendre des aides techniques [mécaniques, électroniques et optiques (A.M.E.O.)] accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle.

Pour être admissible à l'attribution des aides sans restriction, une personne doit être âgée de 35 ans ou moins (au moment de l'attribution de la première aide) et résider au Québec.

Toutefois, les étudiants et les travailleurs sont aussi admissibles, quel que soit leur âge, s'ils ont besoin d'appareils pour leurs études ou leur travail.

Par ailleurs, les cannes, les frais d'acquisition et d'entretien d'un chien guide de même que les guides à l'écriture et les cadres et poinçons braille font partie des services assurés à toute personne ayant une déficience visuelle, quel que soit son âge. Les guides tactiles tenus dans la main ou suspendus au cou sont aussi accessibles à toute personne ayant une vision limitée qui présente, respectivement, une déficience auditive importante ou une paralysie nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant.

1.5.1 Les chiens guides

Pour faire l'acquisition d'un chien guide, on doit s'adresser à un centre de réadaptation où on est dirigé vers une école de chien guide, pour la plupart aux États-Unis. Ce sont ces écoles qui assurent normalement les frais de séjour et de déplacement qui en résultent. Pour se renseigner sur la possibilité d'obtenir un chien guide dressé au Québec en français, on peut s'adresser à l'Institut Nazareth et Louis Braille, au centre Louis-Hébert (mentionnés ci-dessous) ou à la Fondation Mira (voir cet organisme dans le répertoire du chapitre V de ce guide).

Par ailleurs, certains centres de réadaptation vendent des articles d'usage courant que la Régie de l'Assurance-maladie ne défraie pas. En dernier recours, on peut aussi s'adresser à l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.), dans le cadre d'un plan de services*, pour obtenir une aide financière ou autre, lorsqu'on ne peut obtenir une réponse à ses besoins par l'entremise du programme des aides techniques (A.M.E.O.) ou d'autres programmes de services existants.

---

* "Un plan de services est un outil de planification et de coordination des services individuels nécessaires à la réalisation et au maintien de l'intégration sociale d'une personne handicapée."(À part ...égale, p. 40)

Au Québec, six centres de réadaptation administrent actuellement le programme d'attribution des aides visuelles:

Montréal et Sud de Montréal: (et centre supra-régional pour l'Ouest du Québec)	l'Institut Nazareth et Louis-Braille 1255, rue Beauregard Longueuil (Québec) J4K 2M3 Tél.: (514) 463-1710 (sans frais) 1(800) 361-7063
Région de Montréal: (répondant particulièrement aux besoins de la population anglophone)	L'Association montréalaise pour les aveugles (M.A.B.) 7000, rue Sherbrooke ouest Montréal (Québec) H4B 1R3 Tél.: (514) 489-8201
Région de Québec: (et centre supra-régional pour l'Est du Québec)	Centre Louis-Hébert Inc. 1270, chemin Ste-Foy, 4e étage Sainte-Foy (Québec) G1S 2M4 Tél.: (418) 687-3470
Région de Sherbrooke:	La Villa Dufresne Inc.* 1930, rue King ouest Sherbrooke (Québec) J1J 2E2 Tél.: (819) 567-8411

---

* Ce centre a publié une brochure intitulée "le guide voyant" à l'intention des personnes désireuses d'aider les personnes ayant une déficience visuelle à se déplacer.

Région de Chicoutimi: Centre d'entraînement à la vie
766, rue du Cénacle
Chicoutimi (Québec) G7H 2J2
Tél.: (418) 549-4003

Région de Hull: La Ressourse
920, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec) J8Z 1S9
Tél.: (819) 777-6261

N.B. Voir le chapitre V de ce guide sur le répertoire des organismes pour obtenir de plus amples renseignements sur les centres de réadaptation susmentionnés.

1.5.2 Aides techniques

*Voici la liste des principales aides techniques prêtées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec dans son programme d'attribution des aides visuelles:

Aides à la lecture :

1- optiques: - Télévisionneuse (appareil électronique à écran cathodique qui grossit les caractères imprimés)
- Lentilles cornéennes, microscopiques ou télescopiques, loupes, verres grossissants, etc.

2- non-optiques:- Appareil de conversion des impulsions optiques en impulsions tactiles ("OPTACON")
- Magnétocassette à vitesse variable.

---

* Des compléments à certaines de ces aides sont aussi disponibles selon les besoins de la personne.

Aides à l'écriture:

- Machine à écrire ordinaires
- Machine à écrire en braille ("braillers")
- Tablette pour écrire en braille
- Marqueur braille à ruban (dymotape)
- Appareil électronique d'écriture et traitement de texte braille (le versabraille par exemple)

Aides à calculer:

- Calculatrice électronique sonore
- Calculatrice électronique en braille, avec lecteur tactile

Aides à la mobilité:

- Canne
- Chien guide
- Guide tactile

Chapitre II

2.0 LES SERVICES ÉDUCATIFS

Etant donné qu'un enfant de 1 à 5 ans acquiert habituellement une grande part de ses connaissances par la vue, il faut inciter l'enfant ayant une déficience visuelle à se servir de ses autres sens pour découvrir le monde. On doit aussi s'adresser à ce besoin de stimulation précoce en milieu scolaire pendant les premières années de scolarisation de l'enfant (maternelle, pré-maternelle, première année...).

"L'accès aux services éducatifs est déterminant pour l'intégration sociale. L'école est un lieu d'apprentissage et de socialisation pour chaque enfant." Tels sont les termes employés pour décrire l'importance de l'éducation en milieu scolaire, dans "A part...égale" (p.115).

Voyons maintenant si l'organisation scolaire actuelle prévoit et facilite l'accès aux services éducatifs des personnes ayant une vision limitée, donc leur intégration sociale. Nous explorerons plus loin des solutions pratiques pour surmonter certains obstacles dans le milieu scolaire.

2.1 L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Selon le ministère de l'Éducation du Québec (M.E.Q.), l'enfance en difficulté d'adaptation a le droit inaliénable à l'instruction publique gratuite, et le système scolaire doit répondre aux besoins spécifiques de tous les enfants en les maintenant dans leur milieu naturel. En fait, la

politique de l'adaptation scolaire ne s'adresse pas uniquement aux enfants handicapés, mais beaucoup plus largement aux enfants en difficulté dont la grande majorité ne sont pas caractérisés par une déficience physique ou mentale apparente. Si l'organisation des cours tenait compte davantage des limitations fonctionnelles de ces enfants, ceux-ci pourraient être intégrés dans une classe ordinaire en plus grand nombre. Malgré tout, on a accompli un progrès impressionnant depuis une dizaine d'années; notamment, l'intégration débute parfois dès la première année et les services itinérants sont plus efficaces. Les plus grands espoirs sont permis.

Malheureusement, la qualité des services écucatifs aux étudiants ayant une déficience visuelle varie beaucoup d'une commission scolaire à l'autre et elle est fondée non pas sur les besoins particuliers des enfants mais plutôt sur les ressources spéciales (écoles spéciales, éducateurs spécialisés) dont disposent les régions. Il faut pourtant observer que la demande ou les besoins exprimés ne sont pas les mêmes partout, ce qui entraîne des services inégaux.

Par ailleurs, le personnel enseignant auprès des enfants handicapés accuse de graves lacunes de formation et de perfectionnement. Les enfants ayant des déficiences sensorielles s'en ressentent particulièrement, car on ne peut ni évaluer les besoins, ni y répondre de manière appropriée lorsqu'ils sont liés à leurs limitations fonctionnelles.

2.2 L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Bref, les élèves handicapés n'obtiennent pas les mêmes services dans toutes les régions. Tout dépend des ressources disponibles et des initiatives qui y sont prises. Généralement, les personnes ayant un résidu fonctionnel de vision suivent des cours de formation générale en milieu

intégré et celles qui ne voient pas fréquentent une école particulière, l'école Nazareth et Louis-Braille par exemple, pour les premières années de scolarisation. C'est le besoin d'apprentissage du braille qui est souvent le facteur clé dans le choix du milieu scolaire pour les premières années de scolarisation. Ceci implique des éloignements du milieu de vie naturel pour les enfants de certaines régions car les écoles spécialisées sont concentrées dans les grands centres (Montréal et Québec).

Les parents d'élèves handicapés reçoivent une allocation de 1 500$ pour la pension de leurs enfants placés à l'extérieur de la commission scolaire régionale, ce qui est souvent insuffisant lorsqu'il s'agit de payer le transport, et les autres frais engendrés par cet éloignement. Les parents les plus touchés sont de l'Est du Québec; ils ont souvent à faire face à des distances très importantes entre l'école et la maison.

2.3 LES ÉTUDES COLLÉGIALES ET UNIVERSITAIRES

Le nombre d'étudiants présentant une déficience visuelle qui accèdent à ces niveaux d'enseignement est actuellement restreint. Ces étudiants peuvent avoir besoin d'outils nécessaires à leur autonomie d'apprentissage qui ne sont pas toujours disponibles. De plus, les barrières architecturales et pédagogiques doivent être supprimées. Certains étudiants jouissent d'un soutien didactique précaire, surtout en ce qui a trait aux transcriptions de livres en braille.

Le ministère de l'Education offre des bourses d'études aux élèves handicapés, mais rien n'indique que ceux-ci s'en prévalent toujours. Il s'est limité à tenter de régler les problèmes les plus urgents, au moment où ils se

posent (logement, transport, aide financière, etc.), mais sans faire preuve d'une planification cohérente, sans établir une politique claire relativement aux conditions particulières des étudiants ayant une vision limitée.

Par suite, ces étudiants croient que le collège et l'université ne sont pas pour eux. Plusieurs sont encore refusés à cause de leur déficience ou de leurs limitations fonctionnelles, car on présume qu'ils sont inaptes à réussir le programme ou qu'ils ne pourront pas trouver un emploi relié à leur formation. Les mêmes préjugés peuvent entraver les études de ceux et celles qui ont pu s'inscrire.

2.4 L'AIDE FINANCIÈRE

Le Service d'aide financière aux étudiants du MEQ administre un programme particulier de bourses à l'intention des étudiants handicapés. Les étudiants qui, sans cette aide et compte tenu de leurs limitations, ne pourraient pas poursuivre leurs études, y sont admissibles. L'aide financière, sous forme de bourse seulement, peut couvrir les frais scolaires, les frais de transport particulier, les frais de subsistance et, dans certains cas, les frais de certaines aides techniques qui ne sont pas disponibles dans le cadre du programme des aides visuelles de la RAMQ, des étudiants qui ont besoin de certains outils pour leurs études ne peuvent donc les obtenir lorsque ceux-ci ne figurent pas sur la liste du MEQ ou sur celle de la R.A.M.Q. Pour tous renseignements, communiquer avec la:

Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Service des programmes spéciaux
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec)
G1X 3G9 Tél.: (418) 643-4633

2.5 L'ÉDUCATION DES ADULTES

Il semble que dans certaines régions, le matériel pédagogique et les ressources humaines nécessaires soient disponibles en fonction des demandes des personnes ayant une déficience visuelle. Or, selon l'expérience de certains enseignants, celles qui se situent dans la tranche des 21-45 ans ne font presque pas de demandes et les cours ne sont donc pas aussi nombreux qu'ils pourraient l'être si l'intérêt et la sensibilisation des adultes étaient plus grands. Lorsque ces personnes auront acquis la conviction qu'elles peuvent se déplacer de façon autonome, avec un chien guide par exemple, et faire connaître davantage leurs besoins, le milieu scolaire sera plus incité à fournir des professeurs mieux formés et un plus vaste choix de cours. Pour l'instant, la scolarisation de base s'acquiert dans certaines écoles spécialisées, où les inscriptions ne sont pas nombreuses. Peu de programmes ont été adaptés pour les personnes handicapées de la vue de 21 ans et plus qui voudraient terminer des études primaires et secondaires qu'elles ont dû abandonner ou qu'elles n'ont jamais pu entreprendre.

En matière d'éducation des adultes, le principal problème auquel se heurtent les personnes ayant une déficience visuelle est la discrimination. C'est des préjugés et de l'ignorance que découlent les autres difficultés telles que l'absence de matériel pédagogique adéquat, les méthodes d'apprentissage trop peu personnalisées, etc. "Il est temps que la société reconnaisse ses responsabilités et s'engage à corriger les inégalités flagrantes." (Commission d'étude sur la formation des adultes, Rapport, 1982, p.145).

2.6 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

On compte parmi les établissements scolaires qui offrent des cours aux personnes ayant une vision limitée:

Agglomération montréalaise et Ouest du Québec:

(Commission scolaire régionale de Chambly)

L'école Nazareth et Louis-Braille

1255, rue Beauregard

Longueuil (Québec)

J4K 2M3

Tél.: (514) 670-2951

Services: -cours primaire et secondaire

-adaptation

-stages d'intégration dans les écoles régulières.

Montréal:

(Commission des écoles catholiques de Montréal)

Centre Champagnat (éducation des adultes)

5017, rue St-Hubert

Montréal (Québec)

H2J 2X9

Tél.: 843-4434

Services: formation scolaire et socio-culturelle pour adultes handicapés.

N.B. On peut obtenir des renseignements sur l'éducation des adultes en s'adressant au service de l'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal, tél. 849-4792 (TTY/téléphone visuel).

École Saint-Enfant-Jésus

75, rue Villeneuve est

Montréal (Québec) H2T 1L1

Tél.: 849-9286

Services: cours primaire avec intégration dans les classes ordinaires.

Montreal Association for the Blind

7000, rue Sherbrooke ouest

Montréal (Quebec) H4B 1R3

Tél.: 489-8201

Services:

Protestant School Board of Greater Montreal

6000, av. Fielding

Montréal (Québec) H3X 1T4

Tél.: 483-7200

Services:

Région de Québec et Est de la province

(Commission scolaire régionale Jean-Talon)

Ecole Saint-Charles

7954, 1re Avenue

Charlesbourg (Québec)

G1H 2Y4

Tél.: (418) 628-8021

Services: cours primaire ordinaire ou spécial pour personnes handicapées de la vue et multihandicapées; cours secondaire pratique suivi d'un stage.

Polyvalente Charlesbourg

800, Place Sorbonne

Charlesbourg (Québec)

Tél.: (418) 628-3510 poste 38.

Services: cours secondaire: 1 et 2. intégration sociale

3 à 5: intégration scolaire avec voyants.

2.7 LES SERVICES DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Les personnes ayant une déficience visuelle peuvent aussi se prévaloir des services éducatifs de soutien qu'offrent plusieurs organismes. Il s'agit en général de transcrire en braille ou d'enregistrer les manuels et les documents de cours. Voir les organismes suivants dans le répertoire du chapitre V: Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.), Institut Nazareth et Louis-Braille, La Magnétothèque, Centre Louis-Hébert (Québec) Service converto-braille Cypihot-Galarneau (Hull), Association montréalaise pour les aveugles (M.A.B.), et les autres centres de réadaptation.

Par ailleurs, la Direction générale des moyens d'enseignement, du ministère de l'Éducation, produit des documents utiles pour les enseignants qui ont des élèves handicapés. Par exemple, ces derniers peuvent s'adresser au Service des cours par correspondance pour suivre des cours de langue sur cassettes (français et anglais). Les documents nécessaires pour suivre le cours d'initiation à l'informatique "Octopuce", du ministère de l'Education du Québec, sont disponibles en braille à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (voir le répertoire de ce guide). Pour tous renseignements, écrire ou communiquer avec le:

Service général des moyens d'enseignement
Ministère de l'Éducation
600, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 4L1
Tél.: (514) 873-3078

N.B. Le ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, a publié quelques guides pédagogiques. En voici quelques-uns:

-JACQUES, Jean. Le handicap visuel, Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, 1983, 46 p. (éducation préscolaire)

-JACQUES, Jean. Le handicap visuel, Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, 1983, 51 p. (éducation primaire)

Comment je vois et j'apprends, Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, Direction des programmes, Service de l'adaptation scolaire, novembre 1980, 46 p.

2.8 LES LACUNES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LEURS CORRECTIFS

Cette section reprend les thèmes développés dans "A Policy Pertaining to the Reception of Visually Handicapped Students by Dawson College" *touchant l'amélioration des conditions d'études des étudiants handicapés de la vue du CEGEP Dawson. Il y a lieu de croire que ce cadre d'études est similaire dans les polyvalentes, les autres collèges et les universités du Québec.

2.9 ÉQUIPEMENT ADAPTÉ

Ce qui manque trop souvent aux élèves handicapés de la vue au CEGEP et ailleurs est de pouvoir disposer d'aides visuelles particulières requises sur place, comme une télévisionneuse. Ceci est un besoin en plus des appareils qui leur sont prêtés dans le cadre du programme des aides visuelles de la RAMQ. Ces outils permettraient entre autres aux étudiants de profiter de la bibliothèque au lieu d'être obligés d'emporter les livres à la maison pour les lire. De plus, comment un étudiant ayant une déficience visuelle peut-il s'inscrire à un cours de traitement de données ou d'informatique par exemple, s'il n'y a pas d'imprimante en braille ou d'autres instruments adaptés à ses besoins?

---

* Rapport présenté en juillet 1979 par MM. Léo Bissonnette et Jan Zawilski.

2.10 L'ADAPTATION DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les notes écrites au tableau peuvent constituer un obstacle si l'étudiant handicapé de la vue n'a pas prévu un autre mode pour y avoir accès. En effet, une solution serait, soit d'emprunter celles d'un autre étudiant ou du professeur, soit de demander au professeur de les dire tout haut en les écrivant.

Les textes, manuels et photocopies doivent parvenir longtemps d'avance à l'étudiant ayant une déficience visuelle, afin que celui-ci puisse avoir le temps de les faire enregistrer. Ceci suppose que la liste des livres de chaque cours soit disponible bien avant le début de chaque session, ce qui est rarement le cas. Des démarches auprès des professeurs pour obtenir ces listes sont donc souvent nécessaires.

Les démonstrations en classe peuvent être facilitées en manipulant le matériel avant ou après l'exposé, ou en se plaçant le plus près possible du démonstrateur.

Par ailleurs, il est parfois nécessaire de fournir à l'étudiant handicapé des indications verbales au cours des discussions, de manière à signaler les réponses gestuelles des autres étudiants.

2.11 LES TRAVAUX ET LES EXAMENS

Le délai accordé peut constituer un facteur important dans l'évaluation des travaux et des examens. Afin de tenir compte de la lenteur possible de lecture et d'écriture des personnes ayant une déficience visuelle, l'établissement scolaire doit pouvoir modifier ses exigences, lorsqu'il s'agit d'un examen en classe ou d'un travail de longue haleine par exemple. On peut aussi adopter l'examen oral en remplacement de l'examen écrit.

2.12 LE SOUTIEN SCOLAIRE

En ce qui a trait aux aptitudes d'études, à l'écriture et aux leçons particulières (en mathématiques par exemple), un besoin évident de soutien se fait sentir. En fait, c'est grâce à ce soutien que l'élève handicapé de la vue peut donner sa pleine mesure. Par conséquent, le personnel dans les services de soutien aux étudiants doit être sensibilisé davantage aux besoins de la population étudiante ayant une déficience visuelle, tout comme le personnel enseignant et les étudiants voyants d'ailleurs.

2.13 LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE

Les étudiants ayant une déficience visuelle doivent pouvoir compter, au besoin, sur la présence d'une ressource humaine pour se déplacer à l'intérieur de la bibliothèque et y trouver les ouvrages sur les étagères. Il peut aussi s'avérer nécessaire de prolonger la période du prêt, notamment pour permettre le transfert d'un support d'information à un autre ou pour tenir compte d'une vitesse de lecture réduite.

2.14 L'ACCÈS À L'INFORMATION DU MILIEU SCOLAIRE

L'élève ayant une déficience visuelle ne peut connaître les activités parascolaires et autres s'il n'est pas prévu une plus grande facilité d'accès à l'information (annonces à la radio scolaire par exemple) et s'il ne possède pas ou ne peut utiliser d'aide visuelle lui permettant de lire les affiches au babillard.

2.15 LA DISPOSITION DES LIEUX

Il est souvent important qu'une personne présentant une vision limitée puisse se familiariser avec l'emplacement des différents locaux de l'établissement scolaire où elle va étudier.

Comme mesures générales d'accessibilité, on peut envisager que les numéros des classes soient placés à hauteur des yeux , en gros caractères et en relief à côté du chambranle des portes. Les ascenseurs pourraient aussi être munis d'indicateurs à gros chiffres et d'étiquettes en braille sur les boutons de commande, ou de toute autre indication appropriée. Les escaliers gagneraient à être bordés de rampes et les marches à être recouvertes de couleurs contrastantes.

Les établissements scolaires devraient prévoir et appliquer toutes les mesures susmentionnées, mais il revient à l'élève ayant une déficience visuelle de prendre l'initiative de faire connaître ses besoins à ses professeurs et aux autres instances de son milieu scolaire.

CHAPITRE III

3.0 L'ACCÈS AU MONDE DU TRAVAIL

Le travail constitue le meilleur moyen d'accéder à une vie autonome et de s'intégrer à la société. A ce titre, aspirer à un emploi satisfaisant qui permette l'épanouissement personnel et engendre des revenus suffisants est un droit de la personne. Après tout, le travail représente souvent l'activité principale dans la vie d'un adulte et c'est de lui que découle la jouissance d'un logement privé et de passe-temps passionnants.

3.1 LA PLANIFICATION D'UNE CARRIÈRE

Il vaut donc mieux préparer longtemps d'avance une carrière qui contribuera à nous apporter un mieux-être plutôt que de frapper en vain à des portes qui refusent de s'ouvrir en raison d'un manque de compétence de notre part ou d'ignorance et de préjugés de la part des employeurs. D'autant plus que le chômage risque de sévir encore plus chez les personnes

handicapées qui, de surcroît, doivent souvent prouver qu'elles sont aussi aptes que les autres à remplir un emploi.

3.1.1 Carrières accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle

L'éventail des emplois tenus par des personnes handicapées de la vue est presque aussi large que celui des personnes voyantes. Bien sûr, il y a des limites, comme les postes de chauffeur d'autobus ou de pilote d'avion, mais il ne faut pas oublier que les progrès technologiques récents et les aides techniques disponibles arrivent maintenant à compenser en bonne partie le manque de vision.

Cependant, l'accès à des nouvelles carrières demeure encore plus théorique que réel. Il ne suffit pas d'avoir fait des études poussées et de savoir se servir de l'équipement adapté pour s'assurer un travail. Malheureusement, l'attitude des employeurs et des milieux de travail constitue souvent un obstacle plus difficile à surmonter que des difficultés de vision; une attitude dynamique et volontaire liée à des arguments de poids peuvent convaincre l'employeur du potentiel d'une personne handicapée. En fait, un des atouts d'une personne handicapée peut être sa motivation et sa stabilité d'emploi plus prononcées que chez les citoyens en général.

Malgré tout, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (voir le chapitre sur l'autonomie) contient des mesures qui étaient nécessaires pour favoriser l'accès au monde du travail de cette catégorie de citoyens. Notons, entre autres, que le gouvernement engage des fonds dans l'adaptation de l'outillage industriel aux limitations fonctionnelles des personnes handicapées et dans l'acquisition d'aides techniques

déjà disponibles sur le marché (voir le premier chapitre: programme des aides visuelles et aide de l'OPHQ). Cela signifie qu'on devrait utiliser au maximum les outils qui sont mis à sa disposition si l'on veut avoir accès au marché du travail en toute égalité des chances. Une déficience visuelle ne doit donc plus être un handicap, bien qu'on puisse encore se heurter à des obstacles sociaux dans les milieux de travail.

3.1.2 Formation générale et scolarisation avancée

L'éducation constitue sans doute un des instruments les plus importants dans la planification d'une carrière. Dans le contexte actuel d'une concurrence acharnée pour décrocher un emploi, à expérience égale, la personne la plus scolarisée se donne indiscutablement plus de chances.

Cependant, l'instruction la plus avancée ne suffit pas, car on demande en plus d'être polyvalent. Il faut donc s'assurer d'abord une solide formation générale qui permette de remplir des fonctions diverses. A cet égard, il est très important de "bouffer" des maths, car les emplois de l'avenir en exigent beaucoup, comme on le verra plus loin. De même, l'apprentissage de l'anglais devient une exigence du siècle.

Par ailleurs, l'Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.)(voir le répertoire des organismes) offrira en novembre 1985 un cours de programmeur en informatique, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec et le Centre d'Emploi et Immigration du Canada. Il va sans dire que les établissements scolaires offrent tout un éventail de cours auxquels on peut s'inscrire (voir le chapitre II sur les services éducatifs).

3.1.3 Connaître les perspectives d'emploi pour 1990

L'information sur les perspectives d'emploi et sur le monde du travail en général est essentielle à une personne handicapée de la vue soucieuse de son avenir et désireuse de s'intégrer. Au même titre qu'un citoyen qui prépare son avenir ou qui désire améliorer son sort, une personne ayant une déficience visuelle doit pouvoir s'adresser aux ressources générales de main-d'oeuvre pour obtenir les services dont elle a besoin.
Toutefois, il convient de se renseigner bien avant de s'engager dans une carrière, si on ne veut pas avoir de mauvaises surprises.

Les renseignements qui suivent, sur les emplois de l'avenir, sont tirés du Journal du Travail, livraison de mars 1984, publié par la Direction des communications du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Pour recevoir gratuitement ce journal, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse suivante:

Service des opérations
Direction des communications
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
425, Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Les secteurs que nous mentionnons ci-après sont les plus sûrs en termes d'emplois de l'avenir, car ils sont en pleine expansion. En revanche, ceux que nous passons sous silence ne garantissent pas de travail ou sont en

chute libre, selon la source mentionnée plus haut. Nous encourageons toutefois chaque personne à faire sa propre recherche dans les perspectives d'avenir du domaine d'emploi particulier qui l'intéresse.

3.1.4 Le génie

Parmi les secteurs qui offrent une garantie d'emploi à moyen et à long terme, il faut d'abord citer le génie: les ingénieurs chimistes, industriels, physiciens, géologues, mécaniciens et électriciens devraient trouver des emplois facilement dans la prochaine décennie. Quant aux nouvelles spécialités que sont les génies nucléaire, biomédical, biochimique, pétrolier, hydraulique, aérospatial, océanographique et urbain, elles assurent à ceux qui les maîtrisent ou maîtriseront un avenir certain. Les administrateurs et les concepteurs en ingénierie seront également très demandés.

3.1.5 La micro-électronique et l'informatique

Une pénurie de 40 000 informaticiens est prévue pour 1990. Les spécialistes en logiciel ne sont pas assez nombreux. Au niveau universitaire, la formation donnée touche trois orientations: le génie informatique (fonctionnement et langage des ordinateurs), le génie en informatique appliquée (conception des systèmes d'ordinateurs) et le génie en électronique (microprocesseurs et communications). Au niveau collégial, les futurs techniciens devraient apprendre l'électronique industrielle, les télécommunications et les micro-processeurs. En général, des études supérieures (maîtrise et doctorat) assurent un poste dans l'enseignement universitaire et la recherche.

3.1.6 Les biotechnologies

Le Canada et le Québec ont un grand retard à rattraper dans ce domaine. Par conséquent, on prévoit une embauche rapide et bien rémunérée dans l'industrie pharmaceutique, dans celle des pâtes et papiers, dans l'agriculture et la foresterie. L'ingénierie des procédés et des systèmes est un champ tout nouveau où on devra concevoir un appareillage précis qui soit applicable aux techniques biotechnologiques. Les diplômés des collèges en techniques des sciences naturelles et de chimie industrielle, en technologies minérale et du papier pourront donc se trouver un emploi sans difficultés.

3.1.7 La physique

"L'ingénieur physicien, avec sa formation multidisciplinaire, aura des débouchés tout aussi bien dans les hôpitaux en médecine nucléaire, en informatique, en métallurgie, en géographie, que dans les centres de recherche gouvernementaux et industriels." Les options universitaires sont: la physique acoustique, optique, magnétique, atomique, nucléaire, la géophysique et la biophysique. Au niveau collégial, ce sont les technologies physiques et biologiques qui sont les mieux rémunérées et qui offrent les perspectives de placement les plus brillantes.

3.1.8 L'agro-alimentaire

Les agronomes voient leur spécialité prendre progressivement l'ampleur d'un secteur de pointe, voué à un avenir florissant. Les pays d'Afrique offrent des emplois en grand nombre et fort bien rémunérés. A l'université, toutes les options sont prometteuses: la bioagronomie, le génie rural, l'agroéconomie, la science des vivres et le programme de conseil en consommation. Au niveau collégial, le taux de placement varie entre 70% et 100% pour les finissants des divers programmes tels que : l'exploitation de ferme, l'horticulture légumière et fruitière, la zootechnologie laitière, l'hygiène publique, la technologie alimentaire, l'hydraulique agricole, le machinisme agricole, l'horticulture ornementale.

3.1.9 L'aéronautique, les télécommunications, la marine

Les ingénieurs en aéronautique sont en vogue. L'université offre le programme de génie mécanique, option aéronautique, alors que le CEGEP donne les cours de techniques reliées aux aéronefs. Le contrôle de la navigation aérienne (collège Saint-Jean-sur-le-Richelieu) conduit à un emploi presque automatiquement.

Les techniciens en électronique et en informatique (télécommunications) sont loin d'être assez nombreux. On prévoit une embauche de 400 personnes par mois dans les cinq prochaines années. Les institutions d'enseignement ont aussi à prendre les bouchées doubles sous ce rapport. Le secteur du transport a besoin d'ingénieurs, surtout ceux qui sont spécialisés dans les systèmes et dans l'instrumentation. Au niveau collégial, on donne une formation en techniques reliées au transport.

D'ici 10 ans, la technique la plus favorable sera le génie mécanique de la marine. Les officiers de navigation et les commandants de navire ont un avenir intéressant.

3.1.10 La santé

Le secteur de la santé promet beaucoup en raison du vieillissement de la population: médecins (dermatologues, urologues, ophtalmologistes), vétérinaires, dentistes, pharmaciens, chiropraticiens, podiatres, diététistes, physiothérapeutes, orthophonistes, audiologistes et ergothérapeutes resteront à l'abri du chômage.

Les denturologues, les hygiénistes dentaires et les opticiens d'ordonnances auront du travail, tandis que les techniciens médicaux et en radiologie devront faire face aux réductions budgétaires des centres hospitaliers. Assurément, les techniques infirmières sont à éviter.

3.1.11 L'environnement

Les techniques collégiales reliées à l'environnement sont sursaturées. En revanche, les spécialistes comme les ingénieurs sanitaires, mécaniques, etc. trouveront du travail. Les arpenteurs géomètres et les ingénieurs forestiers devront travailler dans des régions éloignées. Quant aux urbanistes, ils sont en nombre insuffisant au Québec.

3.1.12 L'administration

Les comptables et les gestionnaires connaîtront peu de chômage. Les détenteurs d'un doctorat pourront enseigner à l'université s'ils le veulent. L'actuaire et l'évaluateur agréé ne chômeront pas non plus, cependant, les techniciens en gestion sont beaucoup trop nombreux.

3.2 LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, avoir un travail constitue un jalon essentiel vers l'intégration sociale des personnes ayant une déficience visuelle. Vue sous cet angle, la recherche d'un emploi revêt une importance considérable, et ce n'est pas une perte de temps que de s'y attarder sérieusement; chercher un emploi est souvent un travail à plein temps.

Dans cette section, nous tenons pour acquis que les conditions préalables à la recherche d'un emploi sont remplies, c'est-à-dire qu'une personne ayant une vision restreinte a déjà fait des études lui permettant de travailler avec compétence dans un secteur en expansion et qu'elle maîtrise les aides techniques nécessaires à la communication (lire, écrire, etc.) et aux autres activités de la vie quotidienne. On s'adresse donc à ceux et à celles qui vont bientôt se trouver sur le marché du travail ou qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au monde du travail.

3.2.1 Les services particuliers de recherche d'emploi

Commençons par les services spécialisés offerts aux personnes ayant une déficience visuelle qui sont à la recherche d'un emploi. Ils sont très utiles lorsqu'on ne possède pas les connaissances et les outils nécessaires pour affronter seul le monde du travail. Ainsi, à l'Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.)(voir le répertoire des organismes), on offre un programme de recherche d'emploi à l'intention des personnes handicapées de la vue. On y apprend, entre autres, la confiance en soi, comment se présenter, les techniques d'entrevue, comment remplir un curriculum vitae, bref ce qu'il faut savoir pour trouver un emploi. En outre, l'I.N.C.A. offre aux employeurs un service de consultation et d'évaluation des candidats. Un autre organisme, L'Étape la Bourgade Inc., fournit un service de "counselling" individuel et une assistance dans la recherche d'un emploi (voir le répertoire).

3.2.2 Les services généraux de recherche d'emploi

Cependant, à moins d'un manque de qualification professionnelle, d'un degré d'autonomie limité ou d'un besoin particulier dans le processus de recherche d'emploi, toute personne handicapée doit pouvoir s'adresser aux services publics de main-d'oeuvre de sa région. Ainsi, toutes les ressources à la portée des citoyens en général peuvent aussi servir aux personnes malvoyantes. Par exemple, les centres de main-d'oeuvre du Canada (C.E.I.C.)et du Québec (C.T.Q.), les visites chez les employeurs, les journaux, la radio, etc., constituent des moyens dont les personnes handicapées de la vue devraient faire usage autant que les autres citoyens.

A cet égard, nous ne pouvons manquer de souligner l'importance de l'imprimé comme véhicule de renseignements de toutes sortes sur le monde du travail. A défaut de pouvoir lire l'imprimé (voir le chapitre sur l'autonomie), on peut demander à La Magnétothèque (voir le répertoire des organismes) les ouvrages suivants qui ont été enregistrés sur cassettes:

- La méthode dynamique de recherche d'emploi, Emploi et Immigration, Canada, 1982.

- BOLLES, Richard, Chercheurs d'emploi, n'oubliez pas votre parachute, Guy Saint-Jean Editeur Inc. et Sylvie Messinger Editrice, 1984.

3.3 LE PLAN D'EMBAUCHE DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (O.P.H.Q.)

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées contient un article, en vigueur depuis le 1er janvier 1983, qui demande aux employeurs ayant 50 salariés et plus de participer activement, par la préparation d'un plan visant à assurer l'embauche des personnes handicapées, à leur intégration professionnelle. Cette exigence légale devrait faciliter l'accès au marché du travail des personnes handicapées.

Le plan d'embauche identifie les obstacles de toute nature que l'on trouve dans une entreprise et énumère les moyens que l'employeur doit prendre pour y remédier. L'employeur remplit un questionnaire dans lequel est décrit l'état actuel de l'entreprise et un projet visant à la rendre plus accessible aux personnes handicapées.

3.4 LES CENTRES DE TRAVAIL ADAPTÉ (C.T.A.)

Il existe des centres de travail particuliers pour les personnes handicapées n'ayant pas la capacité d'intégrer le marché régulier du travail. Ainsi les personnes dont le rendement n'est pas compétitif actuellement mais qui ont des aptitudes réelles de travail peuvent trouver un emploi dans un centre de travail adapté et recevoir une rémunération équivalente au salaire minimum ou plus. Elles s'en trouvent d'autant plus valorisées qu'elles font l'expérience d'un milieu de travail (industrie, services, commerce, etc.) et ne figurent plus sur les listes de l'aide sociale.

3.4.1 Comment être embauché dans un C.T.A.

Au Québec, il y a environ 40 centres de ce type, qui emploient environ 1 350 personnes handicapées de toutes les catégories. Il faut d'abord faire une demande d'emploi dans un centre de travail adapté ou un centre Travail-Québec: un comité d'admission détermine alors s'il s'agit d'une personne handicapée au sens de la loi et si elle ne peut travailler dans un milieu ordinaire.

On compte une dizaine de ces centres dans l'agglomération montréalaise et environ cinq dans la région de Québec. L'éventail des biens et services va de la production de meubles à la récupération du papier, du carton, des tissus et du verre.

Pour obtenir la liste des centres de travail adapté, s'adresser à l'Office des personnes handicapées du Québec, 309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5, tél.: (819) 477-7100 ou sans frais 1-800-567-1465. On peut aussi se renseigner auprès du centre Travail-Québec le plus près de chez soi.

Fait à signaler, l'I.N.C.A. (voir répertoire de ce guide) adresse des personnes ayant une déficience visuelle au C.T.A. Pirvir Inc. de Montréal [1261, Shearer, 7e étage, (514) 933-1101] et à celui de Québec [430 Aleganis, Beauport (Québec), (418) 661-1338]. De plus, les Services de cafétéria Servibec (514) 849-7567 favorisent l'embauche de personnes ayant une déficience visuelle, même s'il ne s'agit pas là d'un centre de travail adapté.

3.5 L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Etant donné la concurrence acharnée qui sévit dans le monde du travail, il va de soi que les personnes les plus expérimentées ont plus de chances de trouver un emploi, à formation égale. C'est pourquoi il est essentiel d'acquérir de l'expérience par tous les moyens, même si le travail n'est pas toujours rémunéré. Parmi ceux-ci, mentionnons le travail bénévole et communautaire ainsi que les stages en entreprise, qui favorisent la familiarisation avec un milieu de travail, tout en fournissant un atout de taille pour décrocher un emploi rétribué.

En outre, des programmes gouvernementaux permettent aux personnes handicapées d'acquérir une formation professionnelle ou une expérience de travail. Les centres de main d'oeuvre, tant provinciaux que fédéraux,

peuvent fournir des renseignements sur ces possibilités. Pour combler les lacunes dans ce domaine, l'Office des personnes handicapées du Québec administre un programme intitulé "contrat d'intégration au travail".

3.6 CONCLUSION

Pour trouver un emploi en tant que personne ayant une déficience visuelle, il faut s'instruire le plus possible, acquérir une formation professionnelle reliée au marché du travail contemporain et s'armer de patience pour cogner à une multitude de portes. Se mettre en valeur et ne pas prendre une attitude de "quémandeux", voilà qui contribue certainement à changer l'idée que peut se faire un employeur "voyant" d'une personne ayant une déficience visuelle.

CHAPITRE IV

4.0 LES LOISIRS

4.1 L'IMPORTANCE DES LOISIRS

Lorsqu'on considère que les loisirs occupent entre un quart et un tiers de notre temps (sans compter les fins de semaine), il apparaît évident que ce domaine de notre vie ne devrait pas être négligé. Contrairement au travail, qui n'est pas toujours enrichissant sur le plan personnel, les loisirs devraient fournir les éléments épanouissants dont nous avons besoin, puisqu'on est habituellement libre de les choisir.

4.2 LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE LOISIR

Bien que les personnes handicapées aient des limites quant au choix de leurs activités, il n'en demeure pas moins qu'elles possèdent leurs propres intérêts et qu'elles sont en droit de chercher à les satisfaire. Alors, il ne faut pas hésiter à entreprendre une activité à notre goût, quelle qu'elle soit. Ceci, bien sûr, à condition qu'elle ne présente pas de danger évident pour soi-même ou les autres participants.

La gamme des activités offertes aux personnes ayant une déficience visuelle est presque aussi vaste que pour les personnes voyantes. En fait, une déficience visuelle ne devrait pas être un facteur restrictif, à moins qu'elle constitue un véritable obstacle dans l'exercice d'une activité. Bien sûr, il n'est pas question d'apprendre la course automobile, mais les personnes voyantes n'ont pas non plus toutes les aptitudes pour pratiquer n'importe quel sport...

4.2.1 Les jeux adaptés

En fait, la plupart des jeux de société sont adaptés aux personnes ayant une vision limitée. Celles-ci peuvent donc jouer aux échecs avec des voyants, aux cartes, au mastermind, au scrabble, etc.

4.2.2 Les autres passe-temps

Les gens ayant une déficience visuelle peuvent aussi s'adonner au jardinage, aux arts, à l'artisanat, etc. Quant à la pratique des sports et des activités physiques, on a l'embarras du choix: éducation physique, danse, natation, ski alpin ou de randonnée, jogging, promenade avec un chien guide, etc.

4.2.3 Les activités avec personnes voyantes

Par ailleurs, la participation à certaines activités collectives entreprises avec des personnes voyantes peut exiger une certaine adaptation de la part de celles qui voient moins bien, mais elle procure une expérience

passionnante à tous les gens intéressés. Ainsi, la pratique du volley-ball, par exemple, peut signifier l'adoption d'un règlement nécessaire pour permettre aux personnes ayant une déficience visuelle de participer, comme de laisser faire un bond au ballon avant de riposter.

4.3 LES ORGANISMES DE LOISIRS

Certains organismes de services organisent des activités de loisir, mais les associations de loisirs offrent habituellement un choix beaucoup plus vaste. Par exemple, celles-ci organisent des activités récréatives (danses, voyages), sportives (quilles, hockey, natation) et culturelles (concerts, théâtre). Voir le répertoire des loisirs dans le chapitre V de ce guide.

4.4 LES LOISIRS: INTÉGRÉS OU À PART?

Certaines activités réunissent parfois les personnes à la fois voyantes (autres que les amis ou les guides) et ayant une vision limitée. Toutefois, on n'y encourage pas généralement l'intégration aux loisirs ouverts à toute la population. On insiste plutôt sur la sécurité des participants ayant une déficience visuelle. Il est peut-être vrai qu'un sport comme le hockey peut être moins dangereux s'il est pratiqué entre proches, mais, dans bien des cas, les risques ne justifient pas cette attitude.

En fait, en ne comptant que sur leurs associations de loisirs, les personnes ayant une déficience visuelle risquent de créer leur propre ghetto et de limiter les occasions de se faire de nouveaux amis.

Par contre, en s'adressant aux mêmes cercles ou clubs que les personnes voyantes, les gens ayant une déficience visuelle connaîtraient le même univers que les voyants sur le plan des relations personnelles et du choix considérable d'activités possibles. Il va de soi que cette attitude demande une certaine audace, étant donné que les personnes voyantes ont besoin d'être sensibilisées à la situation des gens handicapés de la vue. Car il faut bien comprendre que l'intégration ne se fait pas à sens unique: les personnes voyantes doivent entrer en rapport avec les personnes handicapées de la vue et c'est en faisant le premier pas que celles-ci sauront se faire accepter.

N.B. Santé et Bien-être social Canada, envisage la publication de brochures sur des sujets tels que les soins et l'hygiène personnelle, la communication, l'accessibilité en général et la récréation et les loisirs, à l'intention des personnes handicapées et âgées. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Vie autonome
Direction des affaires publiques
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5

4.5 PUBLICATIONS SUR LES LOISIRS

Plusieurs ouvrages sur les loisirs des personnes ayant une déficience visuelle ont été publiés. Un grand nombre sont en anglais. Parmi ceux-ci, quelques-uns ont été transcrits en braille ou enregistrés. On doit donc se renseigner auprès de l'Institut national canadien pour les aveugles,

de Toronto, 1931 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4G 4C8 (tél.: (416) 486-2636).

4.5.1 Livres en français

Quant aux ouvrages en français, La Magnétothèque en a enregistré deux sur le sujet:

- Sport pour personnes physiquement handicapées (Le) et
- Intégration sociale et loisirs.

Voir le répertoire du chapitre V de ce guide pour de plus amples renseignements sur cet organisme.

CHAPITRE V

5.0 RÉPERTOIRE DES ORGANISMES

Ce chapitre contient un répertoire alphabétique de tous les organismes, situés au Québec, qui oeuvrent pour les personnes ayant une déficience visuelle, qu'ils soient axés sur la promotion de leurs intérêts, la fourniture de services ou l'organisation d'activités de loisirs. Nous avons cru bon de présenter un index alphabétique pour chaque catégorie d'organismes avec numéro de téléphone et page du répertoire où ils se trouvent. Certains organismes figurent donc dans deux index, en raison de leur double vocation.

Cette liste de ressources a été dressée autant à l'intention des gens ayant une déficience visuelle que pour les personnes qui les côtoient et les soutiennent d'une façon ou d'une autre.

On appelle organismes de promotion des groupements qui s'occupent principalement de la défense des droits et de la promotion des intérêts des personnes handicapées de la vue.

Il arrive que ces organismes offrent aussi des services et qu'ils organisent des activités de loisirs, mais leur raison d'être est avant tout de faire avancer la cause des gens ayant une déficience visuelle.

Les organismes de services offrent des services considérés comme essentiels, tels que la conversion des imprimés en braille et en documents-cassettes, l'adaptation et la réadaptation, l'attribution d'aides visuelles, le soutien pour la recherche d'emploi, etc.

Quant aux organismes de loisirs, ils organisent des activités récréatives et culturelles à des fins de divertissement, comme des soirées de danse, des voyages organisés, des sorties, des sports, etc.

On peut dire que généralement les organismes de promotion et de loisirs sont administrés par des personnes-membres, elles-mêmes ayant une déficience visuelle, alors que les organismes de services et leurs usagers forment souvent deux corps distincts.

Pour chaque organisme, nous avons indiqué:

1- sa nature (promotion, services ou loisirs),
2- son appellation (ex. La Magnétothèque),
3- son adresse;
4- son ou ses numéro(s) de téléphone,
5- les usagers actuels et admissibles;
6- la ou les région(s) qu'il couvre,
7- les coûts qui y sont rattachés, le cas échéant (surtout pour les loisirs et quelques services);
8- les services ou les activités qu'on y offre.

5.1 INDEX ALPHABÉTIQUE DES ORGANISMES DE PROMOTION

	pages
Association canadienne des sports pour aveugles (418) 683-9069	55
Association des aveugles de la rive sud (514) 651-8127	56
Association des handicapés visuels de la région 02 Inc. (418) 662-2714	57
Association des handicapés visuels de l'Estrie Inc. (819) 566-4848	58
Association éducative et récréative des aveugles (A.E.R.A.) (819) 375-3980	60
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées (514) 374-4700 poste 473 ou 474 (A.Q.L.P.H.)	62
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (A.Q.P.E.H.V.) (514) 849-8729	63
Conseil canadien des aveugles (division du Québec) (819) 843-6192	76
Fédération des aveugles du Québec (La) (514) 484-9232	78
Kéroul (514) 374-4700 poste 332	85
Office des personnes handicapées du Québec* (O.P.H.Q.) 1(800) 567-1465 (sans frais) (819) 477-7100 (Drummondville)	87
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (R.A.A.Q.) (514) 849-7515	92
Table de concertation des organismes provinciaux de promotion (T.A.C.O.P.P.) (514) 284-2040, poste 32	96

---

* Bien que l'OPHQ ne soit pas comme tel un organisme de promotion, étant un organisme gouvernemental, il est inclus dans cette liste en raison d'une de ses fonctions principales qui est de promouvoir les intérêts des personnes handicapées.

5.2 INDEX ALPHABÉTIQUE DES ORGANISMES DE SERVICES

	pages
Association du diabète du Québec (A.D.Q.) (514) 879-1191 1(800) 361-5004	59
Association montréalaise pour les aveugles (M.A.B.) (514) 489-8201	61
Audiothèque pour personnes handicapées de l'imprimé du Québec (418) 529-8911 répondeur automatique: (418) 648-8244	64
Bell Canada, "Centre de télécommunications pour personnes handicapées"(514) 932-2232 sans frais: 1(800) 361-8412	65
Bibliothèque municipale de Trois-Rivières (819) 374-3526	66
Le bon pilote (514) 526-8145	67
Centre d'entraînement à la vie (418) 549-4003 (418) 543-0790 (aide éducative)	69
Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (C.S.S.M.M.) Service aux handicapés visuels (514) 253-0600	70
Centre Louis-Hébert Inc. (418) 687-3470	71
Centre Travail-Québec de Montréal métropolitain Direction générale (514) 873-2881	73
Étape la Bourgade Inc. (L') (514) 285-8841	77
Fondation canadienne de la rétinite pigmentaire (514) 933-4396	79
Fondation Mira (514) 795-3275	80
Fondatin Tobie Inc. (514) 436-4959	81
Foyer Rousselot (Le) (514) 254-9421	82
Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.) (514) 284-2040 (Montréal) (418) 529-9224 (Québec)	83
Institut Nazareth et Louis-Braille (514) 463-1710, (sans frais) 1(800) 361-7063	84
La Magnétothèque (514) 524-6831, (sans frais) 1(800) 361-0635	86
Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.) (819) 477-7100 (Drummondville) 1(800) 567-1465 (sans frais)	87
Parrainage civique de l'Est de l'île de Montréal Inc. (514) 254-1668	88

INDEX ALPHABÉTIQUE DES ORGANISMES DE SERVICES (suite)

pages

Parrainage civique de Montréal (514) 843-8813 89

Parrainage civique de la banlieue ouest (514) 694-5850 90

Québec Téléphone, "Centre de références pour les personnes handicapées" (418) 722-5748 (accepte les frais virés) 91

Ressourse (La) (819) 777-6261 94

Service converto-braille Cypihot-Galarneau (819) 770-2825 95

Villa Dufresne (819) 567-8411 97

5.3 INDEX ALPHABÉTIQUE DES ORGANISMES DE LOISIRS

	pages
Association canadienne des sports pour aveugles (418) 683-9069	55
Association des aveugles de la rive sud (514) 651-8127	56
Association des handicapés visuels de la région 02 Inc. (418) 662-2714	57
Association éducative et récréative des aveugles (A.E R.A.) (819) 375-3980	60
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées (514) 374-4700 poste 473 ou 474 (A.Q.L.P.H.)	62
Centre culturel, éducatif et social Sons et Lumières Inc. (514) 727-3537	68
Centre social Louis-Braille Inc. (418) 522-1143	72
Cercle des handicapés visuels Ville-Marie (514) 334-3039	74
Club Saint-Laurent des aveugles de Montréal (514) 273-3510	75
Conseil canadien des aveugles (Division du Québec) (819) 843-6192	76
Fédération des aveugles du Québec Inc. (La) (514) 484-9232	78
Fondation Tobie Inc. (514) 436-4959	81
Kéroul (514) 374-4700 poste 332	85
Regroupement des aveugles du Québec (418) 627-0304	93

Organisme de promotion et de loisirs

ASSOCIATION CANADIENNE DES SPORTS POUR AVEUGLES

18, rue Marie de l'Incarnation, app. 101

Québec (Qc)

G1M 1A8

Tél.: (418) 683-9069

USAGERS. Personnes handicapées de la vue.

RÉGION: Québec.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Athlétisme, hockey, goalball, etc.

Organisme de promotion et de loisirs

ASSOCIATION DES AVEUGLES DE LA RIVE SUD

2261, rue Delorimier

Longueuil (Québec)

J4K 3P2

Tél.:(514) 651-8127

USAGERS: Pour devenir membre, il faut être une personne handicapée de la vue d'au moins dix-huit ans, et résider sur la rive sud de Montréal.

Les membres paient une cotisation annuelle de 3$. Les frais de certaines activités sont partagés.

Région: Rive sud de Montréal.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Différentes chaque année, car elles sont décidées par les membres, les activités sont multiples et couvrent les champs éducatif, culturel, social et récréatif (ex. cours d'artisanat, soirées musicales, parties de cartes, etc.)

Organisme de promotion et de loisirs

ASSOCIATION DES HANDICAPÉS VISUELS DE LA RÉGION 02 INC.

2200, Chemin des Sentiers verts

C.P. 157

Alma, Lac St-Jean (Québec)

G8B 5V6

Tél.: (418) 662-2714

USAGERS: Il suffit de présenter un certificat de son état de vision signé par un ophtalmologiste.

RÉGION: 02 (Saguenay, Lac St-Jean, Chibougameau).

ACTIVITÉS OU SERVICES: L'Association offre des services de soutien financier et technique, ainsi que des services de renseignements et d'orientation aux personnes handicapées de la vue. De plus, cet organisme aide à la défense des droits des personnes handicapées de la vue. Par ailleurs, son centre Plein Air transitoire fournit aux personnes handicapées physiques une gamme de loisirs adaptés.

Organisme de promotion

ASSOCIATION DES HANDICAPÉS VISUELS DE L'ESTRIE INC.

18, rue Wellington nord

Sherbrooke (Québec)

J1H 5B7

Tél.: (819) 566-4848

USAGERS: Personnes handicapées de la vue qui deviennent membres en payant une cotisation annuelle de 2$.

RÉGION: 05 (Sherbrooke, Mégantic, etc.).

ACTIVITÉS OU SERVICES: Service de renseignements sur les ressources de la région et du Québec en général. Projets subventionnés tels que l'enregistrement d'un bulletin et la formation de guides bénévoles. Enregistrement sur cassettes de renseignements sur les centres de réadaptation, l'Office des personnes handicapées du Québec, etc. Promotion des intérêts des personnes handicapées comme l'augmentation de l'argent de poche pour celles qui sont en centre d'accueil, etc.

Organisme de services ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC (A.D.Q.) 1111, rue St-Dominique Montréal (Québec) H2X 3V6 Tél.: (514) 879-1191 sans frais: 1-800-361-5004	USAGERS: Toute personne intéressée qui paie un abonnement de 10$ par année pour la revue trimestrielle "Plein Soleil" devient membre. RÉGIONS : Montréal, Estrie, Mauricie, Québec, Lévis, Sept-Îles. Sections à Montréal: Hôpitaux Hôtel-Dieu, Sacré-Coeur et Maisonneuve-Rosemont.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Services d'éducation, d'information spécialisée et de recherche fournis par des diabétiques, des professionnels de la santé et des personnes ressources. L'association publie une revue trimestrielle: "Plein Soleil". De plus, on y donne des cours sur le diabète ("Diabétaide") (inscription 15$), d'une durée de trois ou quatre jours consécutifs, technique d'injection non-comprise ou comprise. Enfin, on y vend, moins cher qu'en pharmacie, des articles pour les diabétiques, etc.

Organisme de promotion et de loisirs

ASSOCIATION ÉDUCATIVE ET RÉCRÉATIVE DES AVEUGLES (A.E.R.A.)

C.P. 1482

Trois-Rivières (Québec)

G9A 5L6

Tél.: (819) 375-3980

USAGERS: Personnes handicapées de la vue. Les membres paient une cotisation annuelle.

RÉGION: Trois-Rivières et banlieue.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Activités récréatives variées et service de renseignements sur les ressources de la région et d'ailleurs.

Organisme de services ASSOCIATION MONTRÉALAISE POUR LES AVEUGLES (M.A.B.) 7000, rue Sherbrooke ouest H4B 1R3 Tél: (514) 489-8201	USAGERS: Toute personne handicapée de la vue qui s'inscrit au service d'accueil. Les usagers sont en majorité de langue anglaise mais les francophones ont accès à certains services. Les parents d'enfants handicapés de la vue peuvent avoir accès à certains services. RÉGION: Montréal métropolitain.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Services sociaux (consultation personnelle et familiale, visites à à domicile et liaison avec les organismes de promotion); aide pour remplir cartes à domicile et liaison avec les organismes de promotion); aide pour remplir cartes d'abonnement, obtenir services téléphoniques, faire partie des associations de loisirs, remplir déclarations d'impôts, etc.; administre le programme des aides visuelles (voir chapitre I de ce guide); service d'adaptation et de réadaptation (orientation et apprentissage de la mobilité); clinique de basse vision; cours de braille et de fonctionnement de l'appareil optacon; programme de thérapie occupationnelle; bibliothèque de livres enregistrés et en braille pour enfants du réseau scolaire public, service de travailleurs bénévoles, services éducatifs (programmes pré-scolaires pour enfants handicapés de la vue et leurs parents, école primaire pour les écoliers handicapés de la vue). Résidence Penfield pour jeunes adultes handicapés de la vue et multihandicapés. Résidence Guilman pour personnes du troisième âge handicapées de la vue.

Organisme de promotion et de loisirs

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES (A.Q.L.P.H.)

1415, rue Jarry est

Montréal (Québec)

H2E 2Z7

Tél.:(514) 374-4700 poste 473 ou 474

USAGERS: Les personnes handicapées toutes catégories.

RÉGION: Tout le Québec.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Cet organisme regroupe les associations régionales de loisir pour personnes handicapées (toutes les catégories) et fait la promotion des loisirs pour les personnes handicapées. Il permet la réalisation d'activités comme le ski de fond pour les personnes handicapées de la vue. L'A.Q.L.P.H. publie une revue d'information intitulée "HABILETÉS LOISIRS".

Organisme de promotion ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (A.Q.P.E.H.V.) Montréal (Québec) H2L 4G9 Tél.: (514) 849-8729 (secrétariat provincial)	USAGERS: Les membres actifs sont des parents d'enfants handicapés de la vue du Québec. Les membres-soutiens sont des personnes ou des organismes qui appuient les parents. Abonnement de 5$ pour les non-membres. Carte de membre: 2$ pour parents, 15$ pour membres-soutiens. RÉGION: Tout le Québec.

ACTIVITÉS OU SERVICES: -Bulletin d'informations (publié six fois par année)
-Réunions d'informations
-Consultation auprès des parents
-Défense des droits des enfants handicapés de la vue et de leurs parents.

Organisme de services	USAGERS: Personnes handicapées face à l'imprimé.
AUDIOTHÈQUE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'IMPRIMÉ DU QUÉBEC 804, Côte d'Abraham Québec (Québec) G1R 1A3 Tél.: (418) 529-8911 (siège social) 648-8244 (répondeur automatique)	RÉGION: Québec et les environs.

ACTIVITÉS OU SERVICES:
- Substituts aux médias écrits
- Soirées d'informations
- Cours de premiers soins
- Centre de renseignements avec services personnalisés (logements, etc.)
- Service de répondeur automatique jour et nuit, avec chroniques quotidiennes:

  lundi: offres d'emploi

  mardi: services publics

  mercredi: divers

  jeudi: consommation générale

  vendredi: activités socio-culturelles.

Organisme de services BELL CANADA, "CENTRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR PERSONNES HANDICAPÉES" Plaza Alexis-Nihon 1500, av. Atwater, altitude 3 Montréal (Québec) H3Z 1X5 extérieur:1-800-361-8412 (sans frais)	USAGERS: Personnes handicapées de la vue dont la déficience est attestée. Le service d'assistance téléphonique est gratuit. Appareils spéciaux à prix variables. RÉGION: Le territoire normalement desservi par Bell Canada.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Bell Canada offre ses services à toutes les personnes handicapées qui éprouvent des difficultés à se servir du téléphone. Voici comment procéder:- Si vous avez besoin d'aide pour composer un numéro, faites le 0 et la téléphoniste composera le numéro pour vous gratuitement, si vous lui dites: "C'est un appel spécial". S'il s'agit d'une urgence, dites: "C'est un appel spécial urgent." -Vous pouvez obtenir un service gratuit pour l'assistance-annuaire (411) en faisant une demande au bureau d'affaires local, qui vous demandera un certificat d'un professionnel de la santé. Les personnes appelant de l'extérieur peuvent demander une carte d'exemption valide pour deux ans sur tout le territoire de Bell Canada. -Les appels interurbains à domicile peuvent être effectués par la téléphoniste (au même tarif), si la personne handicapée mentionne: "c'est un spécial". Pour les interurbains faits à l'extérieur, on peut demander la carte d'appels interurbains au bureau d'affaires local. -Pour obtenir des renseignements au sujet des appareils spéciaux -gros cadrans(1$), composition automatique, appareils multilignes adaptés (intactel) et consoles spécialisées-, appeler aux numéros susmentionnés.

Organisme de services

Bibliothèque municipale de Trois-Rivières

Place de l'Hôtel de Ville

C.P. 1713

Trois-Rivières (Québec)

G9A 5L9

Tél.: (819) 374-3526

USAGERS: Personnes âgées handicapées face à l'imprimé.

RÉGION: Trois-Rivières

ACTIVITÉS OU SERVICES: Les personnes handicapées de la vue peuvent emprunter environ 200 titres enregistrés sur cassettes, portant sur la littérature de divertissement.

Organisme de services

LE BON PILOTE INC.

4358, rue Boyer

Montréal (Québec)

H2J 3E1

Tél.: (514) 526-8145

USAGERS: Personnes handicapées de la vue envoyées par l'I.N.C.A.(voir cet organisme)

RÉGION: Montréal métropolitain

ACTIVITÉS OU SERVICES: Organisme unique en son genre, le Bon Pilote Inc. offre les services d'un guide bénévole qui accompagne la personne handicapée de la vue, de lecture du courrier et d'écriture par une personne fiable, de travaux de couture (réparation et confection), d'aide à la recherche d'un logement, de dépannage général (avec intervention d'un travailleur social d'un CLSC ou d'un CSS), d'entretien ménager, etc.

Organisme de loisirs

CENTRE CULTUREL, ÉDUCATIF ET SOCIAL

SONS ET LUMIÈRES INC.

5777, rue d'Iberville

Montréal (Québec)

Tél.: (514) 727-3537

USAGERS: Personnes handicapées de la vue.

RÉGION: Montréal métropolitain

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Cours de relations humaines, "femme vivante" (artisanat), cours de radio-amateur et de détente, bingo, "cribbage", etc.

Organisme de services

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT À LA VIE

766, rue du Cénacle

Chicoutimi (Québec)

G7H 2J2

Tél.: (418) 549-4003

(418) 543-0790 (aide éducative)

USAGERS: Personnes handicapées de la vue.

RÉGION: 02 (Saguenay, Lac St-Jean, Chibougameau)

ACTIVITÉS OU SERVICES: Centre de réadaptation, cet organisme régional administre le programme des aides visuelles mis en oeuvre par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (voir ce programme au premier chapitre de ce guide). Services d'évaluation de basse vision, d'apprentissage de la vie autonome, d'orientation et de mobilité, optométrie, service de placement, cours sur l'utilisation des aides mécaniques, électroniques et optiques, ateliers d'apprentissage d'un travail, aide éducative, etc.

Organisme de services

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (C.S.S.M.M.),

Service aux handicapés visuels

5199, rue Sherbrooke est,

Montréal (Québec)

H1T 3X3

Tél.: (514) 253-0600

USAGERS: Toute personne atteinte de cécité partielle ou totale, reconnue ou non par la loi, peut recourir à ce service aux handicapés visuels.

RÉGION: Montréal métropolitain (y compris Laval)

ACTIVITÉS OU SERVICES: Le centre offre des services de renseignements, de consultation et de réadaptation psychosociale. Cinq travailleurs sociaux sont au service des personnes handicapées de la vue et leur fournissent tous les renseignements nécessaires; au besoin, ils les dirigent vers les organismes appropriés.

Organisme de services
CENTRE LOUIS-HÉBERT INC.
1270, chemin Ste-Foy, 4e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1S 2M4
Tél.: (418) 687-3470

USAGERS: Personnes handicapées de la vue au sens de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

RÉGION: La "supra-région" de l'Est du Québec: Bas St-Laurent, Gaspésie, Saguenay-Lac St-Jean, Québec, Trois-Rivières, Côte Nord.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Organisme suprarégional du réseau des Affaires sociales, le centre administre le programme des aides visuelles (voir le premier chapitre de ce guide) et fournit des services d'adaptation aux personnes âgées et un ensemble de services de réadaptation tels que des activités reliées à la vie autonome, l'orientation et la mobilité, des services d'orientation professionnelle et scolaire, d'évaluation de la basse vision et de soutien à la famille et au développement de l'enfance.

Organisme de loisirs

CENTRE SOCIAL LOUIS-BRAILLE INC.

C.P. 456

Limoilou (Québec)

G1L 4W3

Tél.: (418) 522-1143

USAGERS: Personnes handicapées de la vue envoyées par l' I.N.C.A. ou détenant un certificat d'un ophtalmologiste.

RÉGION: Tout le Québec.

COÛT DES ACTIVITÉS: Cotisation annuelle: 2$ pour personnes de l'extérieur, 2$ pour personne de Québec seule, 4$ avec guide.

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Soirées dansantes, quilles, épluchettes de blé d'Inde, etc.

- Fourniture d'une canne, d'une montre ou d'un réveille-matin aux plus démunis.

Organisme de services CENTRE TRAVAIL-QUÉBEC DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN DIRECTION RÉGIONALE. 6161, rue St-Denis, bureau 11 Montréal (Québec) H2S 2R5 Tél.: (514) 873-2881	USAGERS: Les personnes handicapées de la vue, âgées d'au moins 16 ans, prêtes à accéder au marché du travail. RÉGION: Montréal métropolitain.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Service de placement.

Organisme de loisirs

CERCLE DES HANDICAPÉS VISUELS VILLE-MARIE

1695, de Salaberry

Montréal (Québec)

H3M 1K3

Tél.: (514) 334-3039

USAGERS: Personnes handicapées de la vue inscrites à l'I.N.C.A. ou ayant un certificat médical.

COÛT DE SOCIÉTARIAT: cotisation de 3$ (an).

RÉGION: Montréal métropolitain

ACTIVITÉS OU SERVICES: Cet organisme organise des activités de loisirs et de sports pour les personnes handicapées de la vue de la région métropolitaine de Montréal. Exemples d'activités: ski de fond, pétanque, "cribbe". On y offre aussi des activités culturelles, des cours de danse, de détente, de relations humaines, etc. Certaines activités impliquent des frais.

Organisme de loisirs

CLUB ST-LAURENT DES AVEUGLES DE MONTRÉAL

7059, rue Drolet

Montréal (Québec)

H2S 2T4

Tél.:(514) 273-3510

USAGERS: Personnes handicapées de la vue inscrites à l'I.N.C.A. ou détenant un certificat médical. Cotisation de 3$ par année.

RÉGION: Montréal métropolitain

ACTIVITÉS OU SERVICES: Ce cercle d'activités récréatives offre à ses membres des soirées culturelles et quelques sports. Exemples d'activités qui s'y déroulent: voyages organisés, bingos, quilles, pétanque, natation, hockey, danses, pièces de théâtre, concerts, séances d'information, etc. Il y a certains frais à payer pour les activités organisées. Les membres reçoivent un bulletin mensuel.

Organisme de promotion et de loisirs

CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES (DIVISION DU QUÉBEC)

1175, Champlain, app. 101

Magog (Québec)

J1X 5C1

Tél.: (819) 843-6192

USAGERS: Personnes handicapées de la vue inscrites à l'I.N.C.A. ou détenant un certificat d'un professionnel de la santé. Cotisation annuelle de 1$ à 3$.

RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES: Quilles, randonnées sur le lac, etc. Promotion des aides visuelles et services de renseignements. Il y a des frais pour certaines activités (partagés en plus grande part par le club).

Organisme de services

L'ÉTAPE LA BOURGADE INC.
510, rue Sherbrooke est
H2L 1K1
Tél.: (514) 285-8841

USAGERS: Toute personne handicapée physique, de l'ouïe ou de la vue qui cherche du travail ou veut changer d'emploi et qui détient un certificat d'un professionnel.

RÉGION: Montréal métropolitain

ACTIVITÉS OU SERVICES: Cet organisme vise à favoriser l'intégration des personnes handicapées physiques, de l'ouïe et de la vue au marché du travail. Service de placement et "counselling" individuel; aide à la recherche d'un emploi.
N.B. Il faut prendre rendez-vous.

Organisme de promotion et de loisirs

LA FÉDÉRATION DES AVEUGLES DU QUÉBEC INC.

7 000, rue Sherbrooke ouest, bureau 115

Montréal (Québec)

H4B 1R3

Tél.: (514) 484-9232

USAGERS: Les membres sont des personnes handicapées de la vue. Cependant, des voyants amis ou parents peuvent être admis à titre de membres correspondants. La plupart des membres sont anglophones. La cotisation annuelle est de 2$ pour les membres et pour les membres associés.

RÉGION: l'Ouest de Montréal métropolitain.

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Réunions mensuelles des membres (communiqués, activités récréatives, etc.)

N.B. La Fédération défraie en grande partie un service de taxi permettant aux membres de venir aux réunions. Les activités organisées (voyages, etc.) sont offertes à des prix raisonnables.

- Voyages organisés, danses, manifestations culturelles
- Bourses offertes aux étudiants handicapés de la vue
- Promotion des droits et des intérêts de la population handicapée de la vue du Québec.

Organisme de services

FONDATION CANADIENNE DE LA RÉTINITE PIGMENTAIRE

C.P. 368

Côte St-Luc (Québec)

H4V 2Y5

Tél.: (514) 933-4396

USAGERS: Les ophtalmologistes du Québec

RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Collecte de fonds pour la recherche d'un traitement à la rétinite pigmentaire et pour l'assistance non-médicale aux personnes ayant cette maladie.

- Diffusion de renseignements (bulletin d'informations)
- Centre génétique
- Liste des ophtalmologistes.

Organisme de services

FONDATION MIRA

1820, rang Nord-Ouest

Ste-Madeleine (Québec)

JOH 1SO

Tél.: (514) 795-3275

USAGERS: Personnes handicapées de la vue voulant faire l'acquisition d'un chien-guide élevé en français.

RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES:
- Cours de préparation à la mobilitié avec chien
- Services d'un instructeur de l'Institut Nazareth et Louis-Braille
- Acquisition gratuite d'un chien
- Hébergement à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (voir cet organisme)
- Dressage de chiens-guides obéissant aux ordres donnés en français.

Organisme de services et de loisirs FONDATION TOBIE INC. C.P.361 St-Jérôme (Québec) J7Z 5V2 Tél.: (514) 436-4959	USAGERS: Personnes handicapées de la vue ayant un certificat d'un professionnel de la santé. RÉGION: Laurentides-Lanaudière : transcription en braille Laurentides: autres services

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Transcription manuelle de divers documents en braille, -transport en minibus, - collecte de fonds, -activités récréatives et culturelles (pétanque, crocket, théâtre, etc.)

N.B. Les services sont gratuits. Il faut toutefois payer une partie des frais relatifs aux prothèses optiques.

Établissement domiciliaire pour dames
LE FOYER ROUSSELOT
5655, rue Sherbrooke est
Montréal (Québec)
H1N 1A4
Tél.: (514) 254-9421

USAGÈRES: Pour demander une admission, il faut être incapable de fonctionner à domicile et détenir un certificat d'un ophtalmologiste (exigences du M.A.S.).

RÉGION: Les dames âgées de toutes les régions du Québec qui répondent aux critères susmentionnés peuvent demander à être admises.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Centre d'accueil pour les dames âgées handicapées de la vue, le Foyer Rousselot est subventionné par le ministère des Affaires sociales. On y accueille et héberge des dames qui doivent fonctionner le plus possible de manière autonome et qui ont une chambre privée. Le Foyer est adapté, c'est-à-dire qu'il est doté de rampes, boutons d'ascenceur en relief, signaux sonores, etc. La pension mensuelle est calculée en tenant compte du budget personnel, comme il est de mise dans les centres d'accueil. Certains services sont payés en supplément, comme la lingerie, etc.

Organisme de services INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (I.N.C.A.) 1010, rue Sainte-Catherine est bureau420 Montréal (Québec) H2L 2G3 Tél.: (514) 284-2040 Bureau de Québec: (418) 529-9224.	USAGERS: Personnes handicapées de la vue du Québec détenant un certificat d'un professionnel de la santé. RÉGION: Montréal et l'Ouest du Québec: bureau de Montréal. Québec et l'Est du Québec: bureau de Québec [269, rue de la Couronne, Québec (Québec) G1K 6C9.]

ACTIVITÉS OU SERVICES: Centre de main-d'oeuvre pour personnes handicapées de la vue (placement et consultation), bibliothèque de livres-cassettes, service de travailleurs bénévoles, prévention de la cécité, services aux usagers [vente d'appareils particuliers non fournis par le programme d'aides visuelles (montres, etc.)], certains services sociaux autres que ceux qui sont offerts par le CSSMM, transcription de musique en braille. Le bureau de Québec offre plus ou moins les mêmes services que celui de Montréal : centre de main-d'oeuvre, services aux usagers, prévention, services sociaux (intégrés au réseau du C.S.S.).

N.B. L'organisme sans but lucratif Pirvir Inc. est un centre de travail adapté auquel l'I.N.C.A. adresse des candidats pouvant travailler de façon autonome, même s'ils ont une déficience visuelle: Pirvir Inc. (Montréal) 1261 Shearer, 7e étage, Pointe Saint-Charles, H3K 3E5, (514) 933-1101. (Québec) 430 Aleganis, Beauport (Québec), G1C 5T4, (418) 661-1338. A Montréal, la société Servibec (cafétéria) favorise l'embauche des personnes handicapées de la vue (849-7567).

Organisme de services INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE 1255, rue Beauregard Longueuil (Québec) J4K 2M3 Tél.: (514) 463-1710 sans frais de l'extérieur: 1-800-361-7063	USAGERS: Personnes handicapées de la vue (acuité: 6/21 ou moins, champ visuel: 60° ou moins) RÉGION: Rive sud de Montréal, Montréal métropolitain et l'Ouest de la province

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Administration du programme des aides visuelles. Ce programme vise à l'attribution d'aides mécaniques, électroniques et optiques à des personnes handicapées de la vue de 35 ans et moins. Les aides à la mobilité (canne et chien-guide) sont gratuites pour tous les âges. -Centre de réadaptation de jour pour la prime enfance (0 à 5 ans) -Centre d'hébergement pour l'adaptation et la réadaptation de personnes handicapées de la vue de 6 à 21 ans. -Service d'hébergement de courte durée pour personnes désirant recevoir une formation intensive sur les aides visuelles. - Service de soutien psycho-social (travailleur social et psychologue) - Bibliothèque française de livres en braille (plus de 10 500 titres) et de livres-cassettes (plus de 3 100 titres)- Vente d'articles d'usage courant pour les personnes handicapées de la vue. - Service études-travail visant à réintégrer des personnes dans les institutions scolaires ou dans le monde du travail. - Service de basse vision (évaluation du résidu visuel et prescription des aides optiques appropriées). - Services d'adaptation à la vie quotidienne, d'orientation et de mobilité. - Initiation au travail pour adultes multi-handicapés.

Organisme de promotion et de loisirs KÉROUL 1415, rue Jarry est Montréal (Québec) H2E 2Z7 Tél.: (514) 374-4700 poste 332	USAGERS: Personnes handicapées de la vue, membres en payant une cotisation annuelle de 2$ (organismes membres: 25$ par année) RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES: Renseignements touristiques sur la restauration, l'hébergement, le transport, etc. Promotion des intérêts des personnes handicapées concernant l'accès aux édifices, etc.

Organisme de services LA MAGNÉTOTHÈQUE 1030, rue Cherrier, bureau 105 Montréal (Québec) H2L 1H9 Tél.: (514) 524-6831 sans frais au Québec: 1-800-361-0635 Bureau de Québec: 2600 boul. Laurier Ste-Foy (Qc) G1V 2L1	USAGERS: Toute personne handicapée face à l'imprimé. RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES:

La Magnétothèque répond aux demandes des usagers de deux façons:

a) en tirant des copies-cassettes à partir des bandes mères de sa collection;

b) en enregistrant dans ses studios les livres demandés qui ne sont pas dans la collection. Priorité est accordée aux requêtes des étudiants et des professionnels.

Organisme gouvernemental de promotion et de services
OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (O.P.H.Q.)
309, rue Brock
Drummondville (Québec)
J2B 1C5
Tél.: (819) 477-7100 (Drummondville)
1-800-567-1465 (sans frais pour tout le Québec)

USAGERS: Toutes les catégories de personnes handicapées ainsi que les organismes de promotion et de services oeuvrant pour les personnes handicapées.

RÉGION: Tout le Québec.

ACTIVITÉS OU SERVICES: L'OPHQ fournit une aide financière ou technique visant à l'acquisition de biens ou de services nécessaires à la réalisation d'un plan de service (plan mis en oeuvre lorsque tous les autres recours sont épuisés). Il fournit des services complémentaires d'adaptation au domicile, d'aide technique, d'intégration au monde du travail, de renseignements sur les droits et les ressources des personnes handicapées, et il octroie des subventions à des organismes de promotion. De plus, l'OPHQ accrédite et subventionne les centres de travail adapté qui emploient surtout des personnes handicapées actuellement incapables d'intégrer le monde du travail. En somme, l'OPHQ offre des services permettant de trouver une réponse aux besoins des personnes handicapées que les autres organismes n'ont pu satisfaire. On peut demander les documents d'information de l'OPHQ à La Magnétothèque, où ils ont été enregistrés sur cassettes.

Organisme de services

PARRAINAGE CIVIQUE DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL INC.

5852, rue de Marseille

Montréal (Québec)

H1N 1K3

Tél.: (514) 254-1668

Ce bureau coordonne les 25 "parrainages" du Québec.

USAGERS: Personnes souffrant d'un handicap physique, intellectuel ou psychologique, y compris le handicap de la vue.

RÉGION: L'Est de Montréal.

ACTIVITÉS OU SERVICES: - Volontaires qui servent d'aides ou de tuteurs aux personnes handicapées physiques ou ayant une déficience intellectuelle, à titre de porte-parole, conseillers juridiques, compagnons ou compagnes, etc.

Organisme de services

PARRAINAGE CIVIQUE DE MONTRÉAL

3740, rue Berri, 2e étage

Montréal (Québec)

H2L 4G9

Tél.: (514) 843-8813

USAGERS: Personnes handicapées physiques ou mentales, y compris handicapées de la vue.

RÉGION: Montréal

ACTIVITÉS OU SERVICES: Volontaires qui servent d'aides aux personnes handicapées mentales ou physiques à titre de porte-parole, conseillers, professeurs ou compagnons.

Organismes de services

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST

7, rue Sainte-Anne

Pointe-Claire (Québec)

H9S 4P6

Tél.: (514) 694-5850

Bureau de Dorval: 125, av. Brookdale

(tél.:631-9151) Dorval (Québec)

H9P 1X5

USAGERS: Personnes handicapées de toutes catégories.

RÉGION: Banlieue ouest de Montréal, à partir de Lachine.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Volontaires (ayant reçu une formation) qui servent de guides aux personnes handicapées mentales, physiques, âgées ou qui reçoivent des soins psychiatriques. Ces aides agissent comme représentants personnels, conseillers juridiques, professeurs, compagnons, tuteurs, etc., et sont appuyés par un ensemble de spécialistes de divers domaines.

N.B. Le parrainage civique de la banlieue ouest mène présentement un projet pilote à long terme qui a pour but de favoriser une attitude positive envers les enfants exceptionnels en milieu scolaire.

Organisme de services QUÉBEC TÉLÉPHONE, CENTRE DE RÉFÉRENCES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES C.P. 2070, dép. 511 Rimouski (Québec) G5L 7E4 Tél.: (418) 722-5748 (accepte les frais virés)	USAGERS: Toute personne handicapée détentrice d'un certificat signé par un professionnel de la santé. RÉGION: Est et Nord-Est du Québec, Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-nord, Beauce, périphérie de Québec.
ACTIVITÉS OU SERVICES: - Acheminement d'appels par la téléphoniste (gratuitement); - vente d'équipements téléphoniques [tél.: (418) 724-2441 (sans frais)] pour personnes handicapées, aux taux et frais fixés en date du 28 juin 1982 par la Régie des services publics; - installation graduelle de cabines téléphoniques publiques à hauteur normalisée, etc.	

Organisme de promotion

REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU QUÉBEC (R.A.A.Q.)

3740, rue Berri, 2e étage

Montréal (Québec)

H2L 4G9

Tél.: (514) 849-7515

USAGERS: Personnes handicapées de la vue.

RÉGION: Tout le Québec. Le R.A.A.Q., section nationale, s'adresse aux régions, alors que le R.A.A.Q., section Montréal, couvre le Montréal métropolitain.

ACTIVITÉS OU SERVICES:
- Publication d'un mensuel d'informations (INFO RAAQ)
- Formation
- Renseignements
- Suivis et revendications relatifs aux dossiers touchant les personnes handicapées de la vue
- Défense et promotion de leurs droits et intérêts.

Organisme de loisirs

REGROUPEMENT DES AVEUGLES DU QUÉBEC

121, rue des Acadiens

Notre-Dame-des-Laurentides (Québec)

G0A 2S0

Tél.: (418) 627-0304

USAGERS: Personnes handicapées de la vue envoyées par l' I.N.C.A. (voir cet organisme).

RÉGION: Québec et les environs.

Carte de membre: 4$ (personnes handicapées)
5$ (guide)

ACTIVITÉS OU SERVICES: Organisme de loisirs, le Regroupement organise des activités culturelles et sociales pour ses membres: soirées dansantes, fête des mères, Noël, etc.

Organisme de services

LA RESSOURSE

920, boul. Saint-Joseph

Hull (Québec)

J8Z 1S9

Tél.: (819) 777-6261

USAGERS: Personnes ayant une déficience

RÉGION: (07): Aylmer, Hull, Gatineau, Pontiac, Mont-Laurier, Maniwaki, Vallée de la Lièvre, Petite nation

ACTIVITÉS OU SERVICES: Centre de réadaptation offrant les services d'orientation/mobilité, communication orale ou visuelle, réinsertion sociale, soutien scolaire, réadaptation fonctionnelle, etc., en collaboration avec plusieurs spécialistes tels qu'orthophoniste, physiothérapeute, ergothérapeute, etc. Programme visant l'intégration scolaire et sociale : préparation au retour au travail et à l'école.

N.B. Ce centre administre le programme des aides visuelles (voir premier chapitre).

Organisme de services

SERVICE CONVERTO-BRAILLE

CYPIHOT-GALARNEAU

123, rue Berri

Hull (Québec)

J8Y 4H9

Tél.: (819) 770-2825

USAGERS: Étudiants handicapés de la vue des niveaux collégial et universitaire. Certains écoliers du primaire et du secondaire peuvent être admis.

RÉGION: Tout le Québec.

ACTIVITÉS OU SERVICES: Transcription de documents imprimés (livres de bibliothèques, etc.) en braille, selon des contrats avec le ministère de l'Éducation du Québec et le gouvernement fédéral. La transcription se fait rapidement et avec un minimum d'erreurs, car elle est contrôlée par ordinateur. Recherche sur la conception de nouveaux appareils, tel le graphobraille, microprocesseur permettant l'intervention des personnes voyantes.

N.B. Certaines écoles spéciales [école Nazareth et Louis-Braille, école primaire de l'Association montréalaise pour les aveugles (M.A.B.)] assument normalement la responsabilité de la transcription en braille pour les niveaux primaire et secondaire.

Organisme de promotion

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES PROVINCIAUX DE PROMOTION (T.A.C.O.P.P.)

1010, rue Sainte-Catherine est

Montréal (Québec)

H2L 2G3

Tél.: (514) 284-2040, poste 32.

USAGERS: Organismes provinciaux de promotion. Carte de membre: 25$ par an.

RÉGION: Tout le Québec

ACTIVITÉS OU SERVICES: Promotion des intérêts et défense des droits des personnes handicapées de la vue. - Enregistrement d'un bulletin paraissant tous les deux mois. - Envoi de communiqués. - Réunions occasionnelles, réunion générale annuelle, etc.

Organisme de services

VILLA DUFRESNE

1930, rue King ouest

Sherbrooke (Québec)

J1J 2E2

Tél.: (819) 567-8411

USAGERS: Personnes handicapées de la vue.

RÉGION: (05) Estrie, Asbestos, etc.

Lac Mégantic: 6435, rue Notre-Dame, G6B 2M9

Tél.: 583-0407

Asbestos: 200, rue Letendre, J1T 1E3

Tél.: 879-7749

ACTIVITÉS OU SERVICES: Centre de réadaptation qui administre le programme des aides visuelles (voir le premier chapitre de ce guide). - Clinique d'évaluation de la basse vision, apprentissage de l'autonomie dans la vie quotidienne (une éducatrice se déplace sur les lieux d'habitation). - Enseignement des communications (écriture manuscrite et magnétophone). Les services d'orientation et de mobilité sont assurés en collaboration avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille (région de Montréal). Voir cet organisme dans le répertoire.